

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150521-2015_A064-DE
Date de télétransmission : 02/06/2015
Date de réception préfecture : 02/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MAI 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A064

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Ajustements et modifications de postes dans le cadre des besoins de service

Le 21 mai 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, Place Louis Philibert au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 mai 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLÉ Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGÉAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BASTIDE Bernard – FILIPPI Claude donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LAFON Henri donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PIZOT Roger donne pouvoir à CHARRIN Philippe – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à TAULAN Francis – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à BOUDON Jacques – ZERKANI Karima donne pouvoir à BERNARD Christine

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – CHARDON Robert – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_2_01

CONSEIL DU 21 MAI 2015

Rapporteur : Madame le Président

Politique publique : Ressources

Thématique : Ressources humaines

Objet : Ajustements et modifications de postes dans le cadre des besoins de service
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet les ajustements et modifications de postes dans le cadre des besoins de service et de la gestion du tableau des effectifs.

Exposé des motifs :

AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES DANS LE CADRE DES BESOINS DE SERVICE ET DE LA GESTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Au sein de la Direction de la Culture – Musée Granet

Par délibération n°2003_A049 en date du 21 février 2003, le Conseil de Communauté a créé un poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Suite à la mutation de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste d'agent d'accueil Musée Granet ouvert en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine territoriaux. (C 406)

Au sein de la Direction des Infrastructures de Transports

Par délibération n°2003_A098 en date du 16 mai 2003, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie A dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Suite au départ en retraite de l'agent occupant ce poste, et vu la nature du poste à pourvoir, il est proposé d'élargir le poste dans l'hypothèque d'un recrutement par voie contractuelle comme suit :

- Poste de directeur adjoint des infrastructures de transports ouvert en catégorie A dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. (A 130)

Après déclaration de la vacance d'emploi de poste au Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône et en cas d'absence de candidats titulaires correspondant au profil recherché, le recrutement se fera en application de l'article 3-3, catégorie A, de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Dans cette hypothèse, il est proposé de fixer l'indice de rémunération sur la base du cadre d'emplois susvisé en tenant compte de l'expérience professionnelle, des compétences et des diplômes détenus par le ou (la) candidat(e) non titulaire retenu(e) le cas échéant.

Au sein du CFA

Par délibération n°2006_A231 en date du 22 juin 2006, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Suite au départ en retraite de l'agent occupant ce poste, et compte tenu de l'évolution des missions du poste pour permettre la mobilité d'un agent de l'établissement, il est proposé de modifier le poste comme suit dans le tableau des effectifs.

- Poste d'agent de planification ouvert en catégorie B dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. (B 536)

Au sein de la Direction des sports – Service des Piscines

Par délibération n°2003_A309 en date du 12 décembre 2003, le Conseil de Communauté a créé lors du transfert de compétence des piscines un poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des ETAPS.

Suite au départ en retraite de l'agent occupant ce poste prévu en juin 2015, et compte tenu du besoin exprimé par le service des piscines pour permettre la mobilité d'un agent de l'établissement, il est proposé de modifier le poste comme suit dans le tableau des effectifs.

- Poste d'assistant(e) de gestion administrative ouvert en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. (C 586)

Au sein de la Direction de la Culture

Par délibération n°2007_A210 en date du 20 juin 2007, le Conseil de Communauté a modifié un poste de catégorie A contractuel en fixant l'indice de rémunération sur la base du 7ème échelon du grade de directeur territorial.

Le champs de compétences et de responsabilité de l'agent contractuel occupant ce poste et plus généralement sa charge de travail s'étant largement développée, il est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie A + ouvert dans le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux et de fixer l'indice de rémunération sur cette base. (A+ 77)

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 23 avril 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les ajustements et les modifications de postes dans le cadre des besoins de service et de la gestion du tableau des effectifs dans les conditions visées à la présente délibération ;
- **AUTORISER** l'inscription des dépenses au budget, chapitre 012 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Ajustements et modifications de postes dans le cadre des besoins de service

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



29 MAI 2015